



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : 39	Date de convocation : 27 juin 2025
Nombre de conseillers présents : 30	
Nombre de suffrages exprimés : 37 dont : 7 pouvoirs	

SÉANCE DU 08 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Artonne.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, Emmanuelle DE CASTRO, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Pascale MORIN, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Jean-Jacques MATHILLON

Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Luc CHAPUT, Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON, Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Matéo MOREL a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Rémy PETOTON a donné pouvoir à Claude DENIER

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD, Gilles MAS

Absents :

Guillaume LAURENT, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Stéphane HOUSSIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2025_131 : Culture - Accompagnement à la création de manifestations culturelles ou sportives d'envergure communautaire

Finances locales - Subventions

Rapporteur : Stéphane CHABANON

Vu la délibération n°2025_053 en date du 18/02/2025,

Vu l'avis de la commission Culture et Lecture Publique, lors de sa réunion du 24/03/2025,

Considérant qu'il reste des crédits au budget pour l'accompagnement à la création de manifestations culturelles ou sportives d'envergure communautaire,

Considérant que les associations peuvent engager leurs premières dépenses dès que le dossier est déposé sans remettre en cause sa validité,

Pour rappel, ce dispositif s'adresse aux associations proposant une manifestation d'envergure communautaire existant depuis moins de trois ans sur le territoire et dont l'action répond aux critères suivants qui ne sont ni exhaustifs, ni exclusifs :

- le rayonnement des projets à l'échelle de la communauté de communes,
- des manifestations s'intégrant dans la programmation existante,
- des prestations de qualité et innovantes pour le territoire,
- des manifestations qui favorisent les partenariats,
- des manifestations qui favorisent l'accès aux arts et à la culture,
- des manifestations qui favorisent l'attractivité de la communauté de communes Plaine Limagne et en être les ambassadeurs,
- des manifestations qui font preuve d'une bonne rigueur (gestion budgétaire).

Sur la base de ces critères, la commission Culture et Lecture Publique est chargée de proposer au conseil communautaire les manifestations soutenues annuellement, ainsi que les montants de subvention. Une enveloppe annuelle de 30 000 € est proposée au budget pour financer ce dispositif et le dispositif d'appui aux manifestations récurrentes.

Le soutien est dégressif et ne peut excéder trois ans. La subvention est calculée selon le système indiqué dans le règlement des subventions. Le montant de subvention est plafonné à 5 000 €.

Suite à l'appel à candidatures, les élus de la commission Culture et Lecture publique ont examiné les candidatures et proposent de valider les manifestations retenues et les montants de subvention attribués suivants :

Manifestation	Association	Budget prévisionnel	Budget prévisionnel éligible	Année de soutien	Montant subvention proposé au conseil
Fête de la musique	Arts Sports et Loisirs	10 100 €	5 900 €	Année 1	1 475 €
Montant total des subventions					1 475 €

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **de valider les montants des aides attribuées,**
- **d'autoriser le président à signer tout document afférent à cette affaire.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 17 juillet 2025

Le président,

Claude RAYNAUD

Signé électroniquement

Le secrétaire de séance,

Stéphane HOUSSIER

Signé électroniquement